

Paris, le 09 juin 2020



**LE GROUPE ODALYS LANCE UNE OFFRE PRÉFÉRENTIELLE
POUR SES CLIENTS DÉTENTEURS DE CHÈQUES VACANCES :
« BONIFICATION ANCV » JUSQU'À 30%**

Partenaire historique de l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV), le Groupe Odalys lance l'offre « Bonification ANCV », une offre exclusive prévoyant pour tout règlement par chèques vacances un système de bonification allant jusqu'à 30% du montant d'un séjour réservé jusqu'au 31 octobre 2020*. Par cette mesure, le Groupe Odalys souhaite favoriser le départ en vacances cet été du plus grand nombre de Français et soutenir les réservations.

Fidèle à son engagement depuis plusieurs semaines de proposer aux Français les conditions les plus favorables pour réserver leurs vacances estivales, le Groupe Odalys vient de lancer une nouvelle offre spéciale « Bonification ANCV » : un système de bonification de 10, 20 ou 30% du montant du séjour offert pour tout règlement par chèques vacances ANCV de 7 nuits ou plus jusqu'au 31 octobre 2020 (hors mois d'août).

Cette mesure exclusive vient en complément de plusieurs actions fortes déployées ces dernières semaines pour rassurer nos clients à l'image de l'offre « Annulation sans risques » permettant d'annuler son séjour sans frais même à quelques jours du départ et de bénéficier d'un remboursement à 100% en cas d'impossibilité de se déplacer suite à une décision gouvernementale restrictive de déplacements.

Avec l'offre « Bonification ANCV », le Groupe Odalys a décidé de bonifier, selon la destination choisie, de 10% à 30% - soit 100€ = 110€ ou 100€ = 120€ ou 100€ = 130€ - tout règlement en chèques vacances d'un séjour de 7 nuits ou plus jusqu'au 31 octobre à l'exception du mois d'août. Cette offre est proposée sur plus de 80 résidences de tourisme et campings mobil-homes partout en France.

Selon Laurent Dusollier, Directeur Général du Groupe Odalys, « Depuis la création en avril de « l'Offre Sérénité » jusqu'au lancement la semaine dernière de « l'Annulation sans risques », le Groupe Odalys n'a eu de cesse de se mobiliser pour offrir aux Français des conditions préférentielles et de réassurance pour réserver leurs vacances d'été. Partenaire historique d'ANCV, nous permettons depuis plusieurs années à nos vacanciers de régler une partie ou la totalité de leur séjour avec leurs chèques vacances. Dans le contexte inédit que nous traversons, nous avons souhaité participer activement au plan de relance touristique en France, mais également favoriser les départs en vacances d'un maximum de vacanciers ».

**Offre valable sur une sélection d'établissements. Odalys Vacances bonifie de 10% à 30% tout règlement en chèques vacances d'un montant minimum de 100€ (valable sur le montant de l'hébergement uniquement). Cette offre est proposée pour tout séjour de 7 nuits minimum jusqu'au 24/10/2020 inclus (à l'exception de la période entre le 01/08/2020 et le 22/08/2020 inclus) en hébergement jusqu'à 6 personnes et mobil-home 6/8 pers maximum. Toutes les conditions de l'offre disponibles sur odalys-vacances.com.*

À propos du Groupe Odalys

En seulement 20 ans d'existence, le Groupe Odalys s'est hissé au second rang européen sur le marché de l'hébergement touristique et de loisirs. Chaque année, plus de deux millions de vacanciers posent leurs valises dans l'une des 400 résidences du Groupe Odalys en France et en Europe du sud. Ce succès, Odalys le doit à sa capacité à comprendre et intégrer les besoins et les nouvelles façons de vivre de ses clients. Ce qui l'a conduit au fil des années à mener une stratégie de diversification autour de nouvelles marques que sont Odalys Plein Air pour les campings mobil-homes, Odalys Campus pour les résidences étudiantes et Odalys City sur le segment de marché des appart'hôtels de centre-ville.

Contacts presse :

Raphaël Sallerin

Tél. : +33 1 58 56 24 31 - +33 6 09 76 70 76

Email : sallerin.r@odalys-vacances.com

Marie Painsecq

Tél. : +33 1 58 56 55 90 - +33 6 07 88 97 86

Email : painsecq.m@odalys-vacances.com

www.odalys-groupe.com